

Foire aux questions

Voyage – Sécuriglobe

Ligne dédiée pour les retraités d'Hydro-Québec

1 833 916-0220

1. Qui est Sécuriglobe?
2. Pourquoi y a-t-il des délais présentement pour discuter avec un conseiller chez Sécuriglobe?
3. Pourquoi passer par la ligne dédiée?
4. Si je compose le numéro général?
5. Comment obtenir le rabais de 4 % avec la Croix Bleue?
6. Pourquoi le produit Croix Bleue ne m'a pas été proposé?
7. Si vous avez moins de 71 ans : comment fonctionne l'ajout d'une assurance après mes 31 jours déjà couverts?
8. Si vous avez plus de 71 ans et que votre conjoint à moins de 65 ans, peut-il ajouter une couverture complémentaire après les 31 jours déjà couverts?
9. Qui dois-je contacter pour ma réclamation?

1. Qui est Sécuriglobe?

Notre partenaire **Sécuriglobe**, qui est en affaires depuis plus de vingt ans, est le plus important cabinet se spécialisant en assurance voyage au Canada. Son accès à une multitude d'assureurs, avec ses représentants certifiés, permet d'offrir les meilleures protections aux meilleurs prix en fonction des besoins individuels de ses clients. Son approche conseil personnalisée lui a permis de gagner la confiance de dizaines de milliers de clients.

2. Pourquoi y a-t-il des délais présentement pour discuter avec un conseiller chez Sécuriglobe?

À la suite des nouvelles directives dues à la réouverture des frontières, cela a créé un certain engouement et achalandage des appels entrants. Sachez que cet achalandage était inattendu et que les délais sont désormais de retour à la normale.

3. Pourquoi passer par la ligne dédiée?

En passant par la ligne dédiée **1 833 916-0220**, vous vous assurez que vous obtiendrez le meilleur produit en tant que retraité d'Hydro-Québec et selon votre situation. Cette ligne a été mise à votre disposition pour qu'on vous identifie rapidement en tant que retraité d'Hydro-Québec et faciliter la prise en charge de votre demande.

4. Si je compose le numéro général?

Advenant que vous composiez le numéro général, vous devrez absolument mentionner que vous êtes un retraité d'Hydro-Québec, ce qui vous permettra d'être identifié comme membre retraité d'Hydro-Québec et ainsi obtenir les offres qui vous concernent.

5. Comment obtenir le rabais de 4 % avec la Croix Bleue?

Le représentant identifiera par un petit questionnaire le meilleur produit selon vos besoins individuels et votre éligibilité aux différents produits.

Si vous êtes éligible et qu'un produit Croix Bleue corresponde à vos besoins, le rabais de 4 % sera automatiquement appliqué et il sera apparent sur votre confirmation d'assurance.

6. Pourquoi le produit Croix Bleue ne m'a pas été proposé?

Le représentant vous proposera toujours le meilleur produit pour votre situation et vos besoins.

- Il est possible que vous ne soyez pas éligible : raison médicale ou autre
- Il est possible que le produit Croix Bleue soit plus cher, même avec le rabais de 4 %

Chacun des assureurs avec qui Sécuriglobe collabore ont des règles différentes et chacun de leur produit à des particularités différentes.

Toujours s'en informer lors de l'achat de l'assurance avant son départ.

- Clause rechute
- Ajout de jours additionnels

Vous pourrez aussi vous procurer une **assurance bagages*** auprès de **Sécuriglobe** au **1 833 916-0220** effective au 1^{er} jour de votre voyage.

**Doit être jumelée à un autre produit d'assurance-voyage de Sécuriglobe.*

7. Si vous avez moins de 71 ans : comment fonctionne l'ajout d'une assurance après mes 31 jours déjà couverts?

Un contrat d'assurance subséquent sera ajouté au 32eme jour. Cette couverture sera achetée avec **Sécuriglobe**.

8. Si vous avez plus de 71 ans et que votre conjoint à moins de 65 ans, peut-il ajouter une couverture complémentaire après les 31 jours déjà couverts?

Si le conjoint de moins de 65 ans est toujours couvert par le régime, il peut obtenir une couverture complémentaire aux 31 premiers jours auprès de **Sécuriglobe**.

9. Qui dois-je contacter pour ma réclamation?

Si vous devez réclamer **dans les 31 premiers jours**, contactez **can-assistance** au **1 800 465-2928**. Ce numéro est indiqué à l'endos de votre carte d'assurance. Cependant, si vous devez être pris en charge **à partir du 32^{eme} jour**, vous devrez contacter l'assureur de ce contrat subséquent.

*Vous devez toujours contacter votre assureur responsable dès que la situation se produit.

Trucs et astuces

Saviez-vous que vous pouvez acheter votre assurance voyage à l'avance et la modifier par la suite pour éviter les périodes d'achalandages?

Vous allez voyager prochainement – communiquer avec **Sécuriglobe** à l'avance pour acheter votre assurance. Il sera toujours possible de la modifier avant de partir en ayant une date officielle pour votre départ.

Beneva recommande à sa clientèle de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage. Beneva ne peut garantir l'accès et la qualité des soins médicaux à l'étranger considérant l'évolution imprévisible de la situation mondiale.

